

Le 27 avril 2022

Madame Nancy Gélinas
Présidente
Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards

OBJET: COMMISSION INDÉPENDANTE SUR LES CARIBOUS FORESTIERS ET MONTAGNARDS

Madame Gélinas,

Nous sommes heureux de fournir cette lettre en réponse à l'invitation à participer à la consultation de la commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards.

D'entrée de jeu, nous aimerions porter à l'attention de la commission notre grand étonnement concernant l'absence de représentants des peuples autochtones au sein de sa gouvernance. Nous sommes gravement préoccupés quant aux conclusions déficientes qu'il pourrait en résulter.

À propos du Forest Stewardship Council

Le Forest Stewardship Council (FSC) est un pionnier mondial de la certification forestière, avec près de 30 ans d'expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre de normes qui donnent une assurance de gestion responsable des forêts. Au niveau mondial, près de 2 000 forêts sont certifiées selon les normes nationales d'aménagement forestier du FSC dans 82 pays. Le Canada possède plus de superficies forestières certifiées que tout autre pays dans le monde, avec 58 certificats d'aménagement forestier et plus de 50 millions d'hectares certifiés.

Dans la plupart des pays, les membres du FSC sont représentés dans trois chambres : économique, environnementale et sociale. La structure des chambres du Canada est unique, car elle comprend une chambre autochtone qui représente les intérêts et les valeurs des peuples autochtones dans la promotion de la gestion durable des forêts. Plus de 80 membres, organisationnels et individuels, sont répartis à travers ces 4 chambres au Canada, dont plusieurs ont une grande influence au Québec (pour la liste des membres, visitez le <https://fsc.secure.force.com/PublicMemberSearch/>). Les normes FSC sont élaborées dans le cadre d'un processus qui permet de trouver un consensus entre les chambres. Les commentaires fournis dans cette lettre tiennent compte des diverses perspectives et intérêts de nos membres.

La version actuelle de la norme canadienne FSC d'aménagement forestier est en vigueur depuis 2020 et contient plus de 200 indicateurs qui traitent chacun d'un aspect particulier de l'aménagement forestier. Ces indicateurs sont répartis parmi les 10 principes suivants :

1. Respect des lois ;
2. Droits des travailleurs et conditions de travail ;
3. Droits des peuples autochtones ;
4. Relations avec la communauté ;
5. Bénéfices de la forêt ;

6. Valeurs et impacts environnementaux ;
7. Planification de l'aménagement ;
8. Suivi et évaluation ;
9. Hautes valeurs de conservation ; et
10. Mise en œuvre des activités d'aménagement.

Parmi les sujets clés abordés par la norme, on retrouve le respect des droits des peuples autochtones liés au consentement libre, préalable et éclairé (CLPE), la contribution à un réseau d'aires de conservation, et la protection du caribou forestier.

L'inclusion d'un indicateur spécifique à une espèce, tel que l'indicateur pour le caribou forestier, est rare dans les normes nationales FSC ce qui illustre l'importance que les membres canadiens du FSC accordent à la conservation de cette espèce. Tout au long de la période de transition à la nouvelle norme, nous avons étroitement suivi les aspects clés de sa mise en œuvre avec les détenteurs de certificats FSC, les ONGE intéressées et les peuples autochtones. Nous sommes donc dans une bonne position pour décrire leurs intérêts et leurs préoccupations.

Dans l'ensemble du Canada, il y a plus de 16,4 millions d'hectares d'habitat du caribou dans les forêts certifiées FSC, dont plus de 4,6 millions d'hectares se retrouvent au Québec. Le respect des exigences de la norme FSC est un mécanisme qui permet d'améliorer la gestion de l'habitat du caribou forestier dans ces forêts certifiées.

L'exigence du FSC concernant le caribou

Lors de l'élaboration de l'indicateur du caribou forestier, le groupe d'élaboration des normes du FSC Canada (groupe ayant une représentation égale des chambres et responsable de l'élaboration de la norme) a estimé que l'indicateur devait avoir une base scientifique solide et devait viser une application nationale. Cela a mené à la décision d'intégrer l'utilisation d'un seuil de perturbation de 35 % comme proposé dans le programme de rétablissement fédéral du caribou des bois¹ et à l'évaluation scientifique² qui l'a précédée.

L'indicateur du caribou forestier du FSC Canada offre trois voies alternatives pour atteindre la conformité :

- 1) par la mise en œuvre d'un plan à l'échelle des aires de répartition conforme à la Loi sur les espèces en péril et cohérent avec le document d'orientation sur les plans par aires de répartition du caribou des bois³;
- 2) par une approche objective de gestion des risques qui exige des mesures de gestion de l'habitat de plus en plus strictes en fonction de l'état de la population et de l'étendue des perturbations de l'habitat ; et,
- 3) par une approche hybride qui, sur la base des meilleures informations disponibles, permet des niveaux de perturbation autres que le seuil de 35 % pourvu que la crédibilité scientifique du seuil soit démontrée; une participation accrue des peuples autochtones et des parties prenantes est aussi requise.

¹<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/programmes-retablissement/caribou-bois-population-boreale-2012.html>

²<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/renseignements-connexes/evaluation-scientifique-habitat-essentiel-boreale-caribou-bois-mise-jour-2011-partie2.html>

³ https://wildlife-species.canada.ca/species-risk-registry/document/default_f.cfm?documentID=2993

À noter que l'indicateur du caribou forestier ne s'applique pas au caribou montagnard de la Gaspésie (pour lequel d'autres indicateurs plus génériques sont prévus). Néanmoins, nos commentaires concernant le caribou forestier s'appliquent généralement au caribou montagnard.

Notre avis sur les deux scénarios présentés par la commission

La Commission présente deux scénarios de gestion de l'habitat et des populations de caribous forestiers. Ces scénarios théoriques et hypothétiques ont été préparés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et ils ont été développés afin d'alimenter les réflexions.

Voici les réflexions du FSC Canada:

Nous constatons que les scénarios couvrent une portion significative de l'habitat du caribou forestier et que le scénario consultatif révisé pourrait potentiellement maintenir des populations de caribou forestier au sud de la limite territoriale des forêts attribuables. S'il était appliqué rigoureusement, ce scénario permettrait d'améliorer la probabilité de persistance dans les unités d'aménagements touchées par ce scénario. Toutefois, nous notons que ce scénario ne couvre pas la totalité de l'aire de répartition des populations de caribou forestier au Québec tel que décrit dans le plan de rétablissement 2013-2023⁴, et que les zones de connectivités envisagées n'incorporent pas de seuil de perturbation notamment les perturbations par des chemins qui sont une des principales causes de l'augmentation de la prédation du caribou forestier. Il serait donc essentiel d'étendre l'application de la stratégie et du seuil de perturbation à la totalité de l'aire de répartition du caribou forestier au Québec.

Le scénario sans impact forestier additionnel vise à maintenir une quantité d'habitats non perturbés moins grande que le scénario consultatif révisé. Les connaissances scientifiques actuelles indiquent que ce scénario se traduira par une extirpation graduelle de la majorité des populations de caribous forestiers qui occupent actuellement les forêts aménagées. Par conséquent, celui-ci s'écarte de la vision du FSC qui vise à concilier l'aménagement forestier et la persistance du caribou dans les forêts aménagées.

Quel que soit le scénario qui sera mis en œuvre par le gouvernement du Québec, nous croyons qu'il est indispensable que la stratégie permette des initiatives volontaires d'entreprises ou d'autres parties intéressées qui voudraient bonifier la stratégie en y ajoutant des mesures bénéfiques à la persistance du caribou. La conformité aux exigences du FSC pour le caribou forestier nécessite la collaboration avec le Gouvernement du Québec, les peuples autochtones, les parties prenantes incluant les communautés intéressées et les autres industriels. Le Gouvernement du Québec devrait s'engager à travailler d'abord et avant tout avec les peuples autochtones et avec les autres acteurs du milieu forestier pour mettre en œuvre des modalités nettement plus ambitieuses que celles prévues par la stratégie du gouvernement lorsqu'elles font l'objet d'un consensus régional.

Si le Québec souhaite se doter d'une stratégie ambitieuse pour le caribou forestier, il doit agir rapidement sinon les impacts économiques ne cesseront pas d'augmenter et cela, rapidement. La méthodologie pour estimer les impacts économiques n'est pas détaillée dans les documents fournis par la Commission. Par ailleurs, il est important de souligner que ces impacts sont théoriques et que dans les faits, les pertes financières estimées attribuables au scénario consultatif révisé pourraient notamment être compensées par des stratégies de diversification et d'innovation afin de développer la 2^e ou 3^e transformation au niveau local et rendre l'industrie forestière moins dépendante de l'extraction et de la 1^{re} transformation. La production

⁴ Équipe de rétablissement du caribou forestier du Québec (2013). *Plan de rétablissement du caribou forestier (Rangifer tarandus caribou) au Québec — 2013-2023*, produit pour le compte du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec, Faune Québec, 110 p.

de poutres de lamellé collé par Chantier Chibougamau et de la cellulose par Rayonier sont de bons exemples de diversification de l'industrie. De nombreux autres projets de diversifications théoriquement viables, incluant l'utilisation d'essences d'arbres dites « secondaires » pourraient contribuer à l'amélioration des perspectives économiques forestières au Québec, lesquelles nécessitent, tout comme le maintien du caribou forestier, une vision à long terme. À court et moyen terme, des activités de restauration de l'habitat du caribou nécessiteront de la main-d'œuvre ainsi que des investissements significatifs, lesquels bénéficieront à l'activité économique et permettront de réduire temporairement les impacts négatifs à l'emploi sur le plan régional.

L'annexe 5 qui détaille les coûts associés aux mesures de gestion de l'habitat du caribou forestier et du caribou montagnard de 2017-2023 inclut un montant significatif (≈50% des coûts) pour la pulvérisation aérienne de *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (Btk) contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). La tordeuse n'est pas une des principales menaces pour le caribou. Bien que ces pulvérisations puissent être bénéfiques pour le maintien de l'habitat du caribou, elles visent principalement à assurer la pérennité de la ressource pour l'industrie forestière et ne devrait pas être considérée comme une dépense pour la gestion de l'habitat du caribou. Dans le contexte de la gestion de l'habitat du caribou, ce montant serait beaucoup mieux utilisé afin de démanteler et remettre en production des chemins forestiers dans l'habitat du caribou.

La mise en œuvre d'une stratégie qui permettra de maintenir le caribou forestier en forêt aménagée est primordiale pour l'image de la foresterie tant au Québec qu'au Canada, puisque le Québec sera comparé avec les autres juridictions canadiennes. En outre, le maintien du caribou forestier permet de rencontrer la norme FSC laquelle permet de démontrer à l'international que les meilleures pratiques forestières sont mises en œuvre au Québec.

Réponses aux questions de la Commission :

➤ *Selon vous, quels sont les éléments prioritaires à considérer dans l'élaboration de la stratégie?*

1) Nous prenons bonne note que la gestion des perturbations est une composante centrale du scénario consultatif révisé proposé par le MFFP afin d'appuyer le travail de la Commission. Toutefois, nous croyons que le Gouvernement du Québec devrait développer une stratégie qui prévoit un seuil de perturbation sur la totalité de l'aire de répartition du caribou forestier.

2) La stratégie fédérale prévoit que le niveau de perturbation dans l'habitat du caribou forestier doit être limité à environ 35% afin que la probabilité d'autosuffisance des populations soit d'environ 60%. Le seuil de perturbation de 35% permettra théoriquement de conserver 3 populations de caribou forestier sur 5. Afin d'améliorer les probabilités de persistance du caribou forestier, le Gouvernement du Québec devrait intégrer dans sa stratégie une flexibilité suffisante pour permettre le déploiement de mesures supplémentaires tel que la réduction volontaire du niveau de récolte si cela fait l'objet d'un consensus régional.

3) La protection de l'habitat du caribou forestier permet d'atteindre d'autres objectifs de conservation tels que la protection des puits de carbones, la protection des vieilles forêts et des forêts intactes, l'identification d'aires protégées et la protection des valeurs et, surtout, des droits des peuples autochtones. Il est donc essentiel d'arrimer la protection de l'habitat du caribou forestier avec les autres valeurs qui nécessitent et/ou nécessiteront des actions ciblées telles qu'une protection accrue de la forêt boréale. Par exemple, en matière de carbone forestier, le gouvernement du Québec pourrait s'inspirer

de la Colombie-Britannique pour mettre en place un système de crédits carbone⁵ pour la réduction des coupes forestière dans l'habitat du caribou, qui pourrait générer des retombés qui compenseront partiellement l'impact de la réduction de la possibilité forestière.

- *Selon vous, la future stratégie devrait-elle assurer le rétablissement de l'ensemble des populations sans égards aux efforts à consentir ou plutôt se concentrer sur les populations ayant le plus de chances de succès de rétablissement?*

La future stratégie devrait considérer l'ensemble des populations. À ce titre, le maintien et/ou la restauration des conditions d'habitat favorables à la persistance des populations de caribou sur les unités d'aménagement certifiées est une exigence de la norme FSC.

La stratégie qui sera adoptée enverra un message et créera un précédent. Laisser tomber des populations pourrait vouloir dire « *Attendons le plus longtemps possible avant d'agir afin de rendre une population sur le chemin de non-retour et ainsi justifier sa disparition* ». Le message ne devrait-il pas être plutôt « *Agissons rapidement car plus nous attendons, plus les coûts et les impacts seront grands* ». La grande question que le Gouvernement devra se poser pour répondre à la question ci-dessus est « *Sommes-nous capable de prendre nos responsabilités et payer pour nos erreurs?* »

Nous croyons tout de même que la stratégie devrait être adaptée à la réalité de chaque population. Par exemple, pour les populations qui sont en meilleure santé, des mesures immédiates devraient être mises en œuvre afin de soutenir l'autosuffisance de ces populations en assurant le maintien des habitats non perturbés et si le niveau de perturbation dépasse 35%, de restaurer dans les plus brefs délais les portions perturbées de leur aire de répartition. Pour les populations qui sont trop petites pour se rétablir sans qu'il y ait une réintroduction d'individus, la restauration de l'habitat devrait être conjuguée à une stratégie de réintroduction d'individus en nombre suffisant pour permettre l'autosuffisance de la population.

- *Selon vous, quel est le juste équilibre à viser entre l'étendue des mesures de protection du caribou à mettre en place et les conséquences socio-économiques qui en découlent?*

L'aménagement forestier durable vise à maintenir les capacités de production et de renouvellement de même que la diversité génétique, spécifique et écologique des écosystèmes forestiers⁶. Le caribou forestier est très sensible aux coupes forestières et nous savons depuis plusieurs années qu'une pression de coupe trop forte dans son habitat ne permettra pas de maintenir les populations impactées. Par conséquent, le principe d'aménagement forestier durable nécessite que les coupes forestières soient réduites dans son habitat. Cela devrait être conjugué à des mesures de réduction des impacts sociaux économiques.

Comme mentionné précédemment, la réduction des impacts sociaux-économiques pourrait passer par une opportunité de combiner les actions liées au caribou à celles qui seraient nécessaires pour agir sur les autres enjeux environnementaux qui auront des impacts négatifs directs sur la santé et le bien-être général des populations du Québec; ou bien par le développement de valeur ajoutée à notre matière première et ce, particulièrement en contexte de pénurie de main-d'œuvre.

⁵<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/natural-resource-stewardship/natural-resources-climate-change/natural-resources-climate-change-mitigation/forest-carbon-emission-offsets>

⁶ Dictionnaire de la foresterie, Presse de l'Université Laval, 2000.

Par ailleurs, le public, les consommateurs québécois et internationaux sont de plus en plus exigeants quant à la protection de l'environnement. Par conséquent, la stratégie pour le caribou forestier est un élément déterminant pour la réputation de l'industrie forestière au Québec, au Canada et à l'international.

➤ *Avez-vous des suggestions à formuler à l'intention de la Commission quant aux recommandations qui devraient être retenues?*

La commission devrait recommander l'adoption rapide d'une stratégie :

- 1) qui est fondée sur un engagement efficace des peuples autochtones afin que leurs droits soient respectés.
- 2) qui inclut un seuil de perturbations cohérent avec le programme de rétablissement fédéral du caribou des bois et qui s'applique à la totalité de l'aire de répartition du caribou forestier.
- 3) adaptative qui permet des initiatives régionales afin d'améliorer la protection de l'habitat du caribou quand cela fait consensus.
- 4) qui mise sur des synergies entre la protection du caribou forestier et la protection d'autres valeurs environnementales tel que les puits de carbone ainsi que les secteurs d'importance pour les Premières Nations.

Conclusion

FSC Canada croit qu'il est possible de conjuguer l'aménagement forestier durable et la protection du caribou forestier. La conservation du caribou forestier est un défi important qui devrait être perçu comme un moteur pour l'innovation. La Commission devrait proposer au Gouvernement du Québec de mettre en œuvre une stratégie de conservation ambitieuse pour le caribou forestier avec un engagement envers le droit des peuples autochtones et de supporter l'industrie forestière afin qu'elle s'adapte, qu'elle innove et que la protection du caribou forestier soit un succès qui aide à faire rayonner l'industrie.

Veillez accepter, Madame, nos salutations les plus sincères.



François Dufresne
Président